Arrêté Général 2026_042

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION – HAMEAU DE BELLOSSY

Le Maire de Vaulx,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2213-1,
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.2, et R 411.25;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5ème partie - signalisation d'indication ;

Considérant que la zone agglomérée située le long de la route départementale n° 3, du PR 20 au PR 22 s'est étendue et a bien le caractère de rue entre les parcelles cadastrées section D n°636 et n°688.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les limites de l'agglomération du hameau de Bellossy de la commune de Vaulx, au sens de l'article R 110.2 du code de la route, sont fixées ainsi qu'il suit sur la RD n°3, Route d'Hauteville entre les parcelles cadastrées D 636 et D 688

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - livre 1 - 5ème partie – signalisation d'indication - sera mise en place à la charge de la commune.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1er du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Vaulx.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Madame le Maire de la commune de Vaulx, le commandement du groupement de gendarmerie de La Balme de Sillingy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Fait à VAULX, le 05 novembre 2026

Le Maire
Isabelle VENDRASCO

MAIRIE de VAULX 74 (Haute-Savoie)

Mis en ligne sur le site internet le : - 6 NOV. 2026
Notifié le : - 6 NOV. 2026